

FEUILLE D'INTERPRETATION

La restriction "Toutefois, si l'appareillage de lampe comporte une borne de terre, celle-ci doit être utilisée uniquement pour la mise à la terre de cet appareillage" n'est pas applicable aux appareillages de lampe indépendants.

Les appareillages de lampe indépendants peuvent avoir des bornes de terre qui ne sont pas destinées seulement à leur propre mise à la terre.

